

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

### ARRÊTE

#### Article 1

---

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence AES, les enseignants ci-dessous :

Licence 1ère année :

- BARTOLOTTI Guilhem, Président
- THIREAU Véronique
- JOSEPH Olivier (extérieur)
- Suppléants : MONTEILLET Vanessa, PERRIN Thibault, ROSSINI BOURGADE Simon

Licence 2ème année :

- THIREAU Véronique, Présidente
- BARTOLOTTI Guilhem
- JOSEPH Olivier (extérieur)
- Suppléants : PERRIN Thibault, Vanessa MONTEILLET, ROSSINI BOURGADE Simon

Licence 3ème année :

- MONTEILLET Vanessa, Présidente
- THIREAU Véronique
- JOSEPH Olivier (extérieur)
- Suppléants : BARTOLOTTI Guilhem, PERRIN Thibault, ROSSINI BOURGADE Simon

#### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 06/10/2023

Le président de l'université

Benoit ROIG